

Procès verbal du C.A.

De l'Association Générale des Étudiants en Droit

Du mardi 22 septembre 2009

Ordre du jour :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Mot du C.E.
4. Élections commission électorale
5. Budget
6. Cotisation Vert et Or
7. Demandes de subventions
8. Fermeture de l'assemblée

1. Ouverture

Yan Perrault propose, Julien Robidoux appuie.
L'assemblée est ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour par le président, Julien Robidoux propose les changements suivants :

- Que le point 5 traite du budget

Chloé Leroux appuie.

3. Mot du CE

Le C.E. souhaite la bienvenue à tous. Il en profite pour mentionner que son but dans la faculté est de diriger la corporation tout en y maintenant une saine finance et en faisant profiter tout les membres du C.A. et du C.E. d'une belle expérience professionnel. De plus, il mentionne l'absence de rapports concernant toutes les activités depuis le début de la session. Le rapport de l'initiation est toutefois disponible.

4. Élections commission électorale

Une semaine de mise en candidature et un vote secret sont nécessaires à l'élection du représentant de première année (V.P. administratif). Ce représentant a pour but de s'assurer que l'esprit des premières années soit respecté à l'intérieur du CE. Il doit aussi s'occuper de l'employé et il agit en tant que secrétaire des procès-verbaux. Trois personnes sont nécessaires à la tenue de ces élections. Elles s'occuperont d'organiser et de tenir les élections du représentant de première année (V.P. administratif). Trois membres actifs sont nécessaires.

Julien Robidoux propose Jonathan Lafrance, Chloé Leroux appuie.

Alex Tremblay propose Judith Daviault Leclerc, Caroline appuie.

Julien Robidoux propose Chloé Leroux, elle accepte.

Jonathan Lafrance, Judith Daviault Leclerc et Chloé Leroux sont élues par acclamation.

L'élaboration d'un règlement pour la commission électorale est aussi nécessaire.

5. Budget

Présentation du budget par le trésorier. Il y a confirmation que la cotisation a été modifiée depuis le dernier CA (820 étudiants x 42\$ = 61 090,00\$). Il est important de préciser que le but de l'association n'est pas de faire d'innombrable profit.

Le nouvel employé de l'AGED est Simon Blais (groupe 5, première année). Son salaire est de 3300\$ pour 22 semaines. La fondation Force fournit 2500\$ pour le payer.

Il est attribué que la vente de Red bull et l'argent fournie par la machine à café peuvent rentrer dans services et autres.

Ce qui est sujet à changement en janvier est la subvention des bureaux. En date d'aujourd'hui, le 22 septembre 2009, l'association a 27 000\$ auquel on peut ajouter le fond de roulement.

3000\$ est prévu pour du matériel de bureau et de l'équipement informatique.

L'AGED express qui est publié à chaque semaine et les pancartes entrent dans l'argent dépensé pour les photocopies.

Un nouveau site web de l'AGED a été créé par un membre de l'exécutif et ne peut donc pas, théoriquement, être payé. Il faut noter que ce site sera facile à gérer pour les futurs utilisateurs et gestionnaires.

Il y a proposition que l'AGED express soit transmis en ligne via le site web de l'association, ce qui permettrait de réduire le nombre de photocopies effectuées.

Toutefois, il est amené par Julien Robidoux que la version papier est la manière la plus efficace de transmettre l'information. Madwa-Nika Phanord-Cadet demande quel nombre d'exemplaire de l'AGED express est publié chaque semaine. Julien Robidoux lui répond que ce nombre est de 150.

Pour ce qui est des comités Golf et Promo le C.E. prévoit, ayant établis des montants par estimation en prévoyance des coûts, qu'ils ne seront probablement pas rentable. Il s'agit toutefois de faire un essai pour la première année et d'établir si ces dits comités en valent la peine. Il est important de préciser le but du comité PROMO qui est de ramasser de l'argent afin de réduire le coût des billets de bal des étudiants de 3^e année.

L'initiation a coûté plus cher que les années précédentes où son coût se situait aux alentours de 5000\$. Cette année, ayant connu un plus grand taux de participation, d'avantage de bière a du être acheté et plus de chandails ont du être commandés ce qui amène la cotisation à 7000\$. Les caisses de bières restante de l'iniation seront données en tant que gratuité lors des Beerbash et autres party de droit afin d'y inviter les autres facultés.

Le comité promo sépare l'argent recueilli à toutes les activités Promo et Law Games à parts égales soit 50/50.

Une cotisation de 16,25\$ par étudiant est établie pour le Centre de Développement Professionnel (CDP).

Pour ce qui est du comité du vêtement de la FAC, il ne devrait pas être déficitaire. Il est a noter que le C.E. leur fait un prêt et non une donation.

Le comité de la parade de mode, lui, possède un certain montant en prévision de ses dépenses, au cas où il n'y aurait pas assez de subventions. Si le défilé amène du profit, l'argent ira au comité Promo.

Le trésorier prévoit une année sans déficit. Alex Tremblay mentionne que l'AGED est un organisme sans but lucratif et donc qu'il est important de bien dépenser et d'établir un bon budget. Il ne s'agit pas de faire des profits et de préserver de l'argent pour les années suivantes, mais bien de faire profiter les étudiants de l'année en cours.

Marc-André Desnoyers mentionne que le rallye des bars et val-Estrie sont des activités habituellement déficitaires.

Raphael Viens-Coté propose, Myriam Gagné appuie.

6. Cotisation vert et or

Une cotisation de 10\$ par étudiant pourrait permettre à ceux-ci d'assister à toutes les activités de sport. Cette cotisation serait sur la facture des frais scolaires, mais pourrait être remboursable en totalité. Ce point doit toutefois être voté à l'assemblée générale.

7. Demandes de subventions

Marc-André Desnoyers propose :

Dépôt avec remboursement ou subvention de 5000\$ de l'AGED au comité Promo.

Julien Robidoux apprécie que la demande ait été faite à l'avance et mentionne que l'association n'est pas obligé de donner 5000\$, mais qu'il est possible de discuter du prix. Jonathan Roy, lui, voudrait voir quelles sont les garanties d'être remboursé et voudrait avoir un droit de regard sur les finances du comité. Chloé Leroux l'appuie.

Amendement de Julien Robidoux : prêt de 5000\$ sous réserve. N'est pas appuyé.

Raphaël Viens-Côté propose le vote. Jean-Michel Dégagnier appuie. 10 pour, 0 contre.

Monsieur Devinat présente sa demande de subvention. Elle est de l'ordre des activités académiques culturelles. Il voudrait voir se réaliser la projection d'un film portant sur le droit des personnes disparues. Cette projection aurait lieu à 16h30 au centre judiciaire et l'entrée y serait gratuite. Monsieur Devinat avance le fait que c'est un sujet qui pourrait fortement intéresser les étudiants. La demande sera déposée à la fédération de la FEUS. La boîte détenant les droits sur le film demande 150\$ pour la projection ce qui est appuyé par le doyen. Toutefois, la demande de subvention est plutôt de l'ordre de 200\$ puisque cela permettrait d'avoir la présence de la réalisatrice du film. Il serait ainsi possible de la rencontrer et de lui poser des questions suite à la projection. Cette subvention couvre les frais de transport, d'hébergement et souper.

Julien Robidoux propose une subvention de 150\$ de l'AGED, le même montant que celui donné par la faculté. Jean-Michel Desgagniers appuie.

Il faut toutefois voir nos obligations. Il ne faut pas oublier qu'il y a un risque d'injustice si l'association crée des précédents et que les autres classes viennent nous rencontrer pour des subventions.

Julien propose en mentionnant qu'il s'agit d'une activité qui touche un domaine d'intérêt autre que celui des partys.

Jean-Michel Desgagné propose le vote. 13 pour, 2 contre.

La subvention de 150\$ est accordée

Jean-Michel Desgagné propose la levée de l'assemblée, Alex Tremblay appuie.